

Le financement de l'élevage bovin et porcin

J. Bonnet

Citer ce document / Cite this document :

Bonnet J. Le financement de l'élevage bovin et porcin. In: Économie rurale. N°102, 1974. pp. 25-32;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2239>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_102_1_2239

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Financing of cattle-and-pig-breeding - Beef and pork make up about 45 % of the total French agricultural output, provided by a considerable number of animals - more than twenty one million cattle and ten million pigs. Herds of this size require a means of financing adapted to them if the community at large is not to be obliged to grant stock-breeding permanent support and the breeders forced to become wealthier. Financing the breeding stock the value of which remains constant in real terms by means of loans makes the breeders unable to avoid saving. The degree of self financing that is necessary increases with the development of the structures of production.

This article analyses the consequences of the present method of financing - the financial behaviour of breeders who are forced to save, and the need to find a use for these savings in agriculture, savings that are in fact greater than what is to be invested because of the renewed influx of funds made available for the existing assets when the business changes hands.

Is there a form of financing adapted to the needs of cattle - and pig - breeding, given the existence of specialized farms and the prospects for the future ? A few of the administrative and socio-economic aspects of such a form of financing are presented.

What, in the end, conditions the methods of financing, is a political choice : that of the production system.

Résumé

Les productions bovine et porcine représentent environ 45 % de la production agricole française ; elles proviennent d'un cheptel important : plus de vingt et un millions de bovins, environ dix millions de porcs. Ce troupeau nécessite un financement adapté : sinon la collectivité nationale est conduite à accorder une aide financière permanente à l'élevage, et les éleveurs sont contraints à l'enrichissement. En effet, le financement, par des emprunts amortissables, du troupeau de reproducteurs qui ne se déprécie pas, conduit les éleveurs à l'épargne forcée. Le niveau d'autofinancement nécessaire croît avec l'évolution des structures de production.

L'auteur analyse ici les conséquences du mode de financement actuel : le comportement financier des éleveurs condamnés à l'épargne, et la nécessité d'une affectation de l'épargne pour l'agriculture, plus importante que ne l'est sa mobilisation, en raison du financement renouvelé des actifs existants au moment du changement d'entrepreneurs.

Existe-t-il un financement adapté aux productions bovines et porcines, compte tenu des exploitations spécialisées et des perspectives d'avenir ? Quelques aspects institutionnels et socio-économiques d'un tel financement sont présentés.

Ce qui, finalement, conditionne le mode de financement, c'est un choix politique en faveur d'un système de production.

LE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE BOVIN ET PORCIN *

par Jean BONNET

Directeur du Centre de promotion professionnelle des Herbiers (Vendée)

Les productions bovine et porcine représentent environ 45 % de la production agricole française ; elles proviennent d'un cheptel important : plus de vingt et un millions de bovins, environ dix millions de porcs. Ce troupeau nécessite un financement adapté : sinon la collectivité nationale est conduite à accorder une aide financière permanente à l'élevage, et les éleveurs sont contraints à l'enrichissement.

En effet, le financement, par des emprunts amortissables, du troupeau de reproducteurs qui ne se déprécie pas, conduit les éleveurs à l'épargne forcée. Le niveau d'autofinancement nécessaire croît avec l'évolution des structures de production.

L'auteur analyse ici (*) les conséquences du mode de financement actuel : le comportement financier des éleveurs condamnés à l'épargne, et la nécessité d'une affectation de l'épargne pour l'agriculture, plus importante que ne l'est sa mobilisation, en raison du financement renouvelé des actifs existants au moment du changement d'entrepreneurs.

Existe-t-il un financement adapté aux productions bovines et porcines, compte tenu des exploitations spécialisées et des perspectives d'avenir ? Quelques aspects institutionnels et socio-économiques d'un tel financement sont présentés.

Ce qui, finalement, conditionne le mode de financement, c'est un choix politique en faveur d'un système de production.

FINANCING OF CATTLE-AND-PIG-BREEDING

Beef and pork make up about 45 % of the total French agricultural output, provided by a considerable number of animals - more than twenty one million cattle and ten million pigs. Herds of this size require a means of financing adapted to them if the community at large is not to be obliged to grant stock-breeding permanent support and the breeders forced to become wealthier. Financing the breeding stock the value of which remains constant in real terms by means of loans makes the breeders unable to avoid saving. The degree of self financing that is necessary increases with the development of the structures of production.

This article analyses the consequences of the present method of financing - the financial behaviour of breeders who are forced to save, and the need to find a use for these savings in agriculture, savings that are in fact greater than what is to be invested because of the renewed influx of funds made available for the existing assets when the business changes hands.

Is there a form of financing adapted to the needs of cattle - and pig - breeding, given the existence of specialized farms and the prospects for the future ? A few of the administrative and socio-economic aspects of such a form of financing are presented.

What, in the end, conditions the methods of financing, is a political choice : that of the production system.

Le financement de l'agriculture présente des difficultés particulières : une partie importante du capital technique de production ne se déprécie pas ; l'intensité du capital croît rapidement avec l'évolution du progrès technique et atteint un niveau relativement

élevé par rapport aux autres branches ; enfin l'exploitation, sous forme d'entreprises individuelles, limite les ressources en capitaux et nécessite des transactions d'actifs à chaque changement d'entrepreneur.

(*) Cet article est extrait d'une thèse de troisième cycle sur « le financement de l'élevage bovin et porcine », soutenue le 15 février 1973 à la Faculté des Sciences Economiques et d'Economie appliquée à la gestion, Université de Rennes.

I — La nature et l'importance du capital technique en élevage bovin et porcin conditionnent un mode de financement

Le capital d'exploitation constitué par les animaux est un capital de nature particulière. Les animaux reproducteurs sont capital technique de production dans la mesure où ils peuvent être considérés dans l'entreprise comme les machines productrices de lait ou comme de jeunes animaux destinés à la viande. Ils sont en même temps produits, par la quantité de viande qu'ils fournissent lors de leur réforme et par le fait qu'il existe toujours une demande pour cette viande de réforme. Les futurs reproducteurs sont un investissement pour renouveler ou accroître le capital de production défini ci-dessus, et les animaux à l'engrais sont un produit dont l'élaboration peut parfois demander plusieurs années.

A — L'INCOMPATIBILITE DE FINANCEMENT ENTRE L'ACTIF ANIMAL ET L'AMORTISSEMENT FINANCIER

Nous avons vu que les animaux reproducteurs étaient à la fois capital de production pendant leur vie active, et produit lors de leur réforme, **produit pour lequel existe toujours une demande**. Cette double qualité se traduit par une perte de valeur parfois nulle à la réforme, ou tout au moins relativement faible par rapport aux immobilisations telles que matériel ou bâtiments.

Lorsqu'il s'agit de calculer un coût de production, on tient compte de la dépréciation des reproducteurs ; mais lorsqu'il s'agit du financement, cette dépréciation n'intervient pas.

1° L'autofinancement d'enrichissement forcé

L'autofinancement d'enrichissement forcé existe chaque fois que l'entrepreneur finance, par des emprunts amortissables, des actifs qui ne se déprécient pas.

Le troupeau de reproducteurs bovins et porcins est un actif qui ne se déprécie pas. En effet, s'il reste homogène (nombre, race, poids, âge moyen...), le troupeau de reproducteurs conserve une valeur relativement constante (en francs constants), car une partie est renouvelable chaque année. Le financement des reproducteurs est toujours envisagé à partir du troupeau — jamais à partir de l'unité animal.

Si le financement du troupeau de reproducteurs est assuré par des capitaux propres à l'entreprise, celle-ci conserve son bien de capital, qui grâce au renouvellement ne se déprécie pas tant que dure son activité, et récupère le capital initial de financement, souvent

accru en raison de l'inflation, au moment où elle cesse son activité. L'entreprise n'est pas condamnée à l'autofinancement d'enrichissement.

Si le financement du troupeau de reproducteurs est assuré en tout ou en partie par des emprunts, à moyen ou long terme généralement, l'entreprise devra amortir ces emprunts, c'est-à-dire reconstituer progressivement le capital de financement par le remboursement au prêteur, tout en conservant le bien de capital que constitue le troupeau de reproducteurs qui grâce au renouvellement ne s'est pas déprécié. L'entreprise est condamnée à l'autofinancement d'enrichissement.

Dans le cas d'exploitation d'animaux à l'engrais, cet autofinancement d'enrichissement n'existe pas : l'entreprise peut obtenir des prêts à court terme qu'elle rembourse au moment de la vente des animaux.

L'autofinancement d'enrichissement forcé qui existe dans le cas du financement d'un troupeau de reproducteurs bovins ou porcins par des emprunts, est comparable à celui qui existe dans le cas du financement du foncier par des emprunts : il y a l'autofinancement d'enrichissement forcé chaque fois que l'amortissement financier, qui consiste à répartir dans le temps les dépenses destinées à supprimer progressivement une dette, n'a pas pour contrepartie une dépréciation du bien du capital financé.

2° L'amortissement industriel : source de l'autofinancement de maintien

Comparons le financement d'un troupeau de reproducteurs avec celui d'un parc de tracteurs.

Si pour le parc de tracteurs, le financement est envisagé globalement au moyen d'emprunts amortissables et non renouvelables, et si le renouvellement du parc s'effectue régulièrement par le remplacement des tracteurs usés par des tracteurs neufs techniquement semblables, l'entreprise, comme dans le cas du financement d'un troupeau de reproducteurs par des emprunts, sera condamnée à reconstituer le capital de financement tout en conservant intact son bien d'équipement.

Si par contre, pour le parc de tracteurs, le financement est envisagé à partir de l'unité tracteur au moyen d'emprunts amortissables et si l'entreprise obtient un emprunt chaque fois qu'elle achète un tracteur, alors elle pourra se servir de la ressource financière dégagée par l'amortissement pour reconstituer le capital de financement, c'est-à-dire amortir l'emprunt. Il suffira que le montant des ressources

dégagé annuellement par l'amortissement industriel, se rapproche le plus possible du montant des parts annuelles consacrées à reconstituer le capital de financement.

Le raisonnement appliqué au financement de l'unité tracteur peut être appliqué au financement des bâtiments et des équipements d'élevage pour lesquels l'amortissement industriel devra être d'autant plus rapide qu'ils seront hautement spécialisés. La dépréciation, dans le cas d'une grande spécialisation, est due plutôt à l'inaptitude technique à la production qu'à l'usure physique.

Dans le cas du financement du troupeau de reproducteurs au moyen d'emprunts amortissables, la reconstitution du capital de financement, puisque reste intacte la valeur de l'actif, ne peut se faire que grâce aux bénéfices ou au produit du travail. L'entrepreneur est contraint de faire des bénéfices. S'il n'en fait pas, il est contraint de prendre une part du revenu de son travail.

Le niveau des bénéfices nécessaires et la part du revenu du travail consacrée à l'autofinancement d'enrichissement seront d'autant plus élevés que sera élevée la part de financement par emprunt, que sera courte la durée de l'emprunt, que sera nombreux l'effectif de reproducteurs par unité travailleur humain (UTH) et que seront fréquents les changements de chef d'entreprise, autrement dit les rachats du troupeau par un nouvel entrepreneur qui devra emprunter pour acheter.

B — LA VALEUR DES ACTIFS NECESSAIRES A LA PRODUCTION BOVINE ET PORCINE

« L'accroissement du volume du capital d'exploitation dans son ensemble sera donc relativement modéré, comme il l'a été dans le passé. Mais ce volume global va se concentrer sur un nombre réduit d'entreprises, ce qui impliquera une augmentation des besoins en capitaux par exploitation. Notamment, la concentration du bétail dans des unités de production plus grande va sans doute s'accélérer » (1).

1° Valeur des effectifs et des installations nécessaires par UTH en productions bovine et porcine

En 1963, 1.400.000 exploitations avaient des vaches ; en 1969, 1.100.000 en ont. Le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques considère que si cette évolution se poursuit, 880.000 exploitations françaises seulement auront des vaches en 1975.

Avec la concentration, qui nécessite la réorganisation de la production, les animaux seront produits en atelier de production. Les effectifs prévus par atelier de production varieront selon les spéculations, la progres-

sion plus ou moins rapide du progrès technique, les formes de restructuration du secteur agricole, les orientations prévues au niveau national et communautaire, le comportement des éleveurs...

Dans les ateliers de production laitière, on constate qu'une UTH peut assurer le travail pour 40/50 vaches. L'actif « vaches » par UTH a donc une valeur d'au moins $40 \times 3.000 \text{ F} = 120.000 \text{ F}$ et peut-être $50 \times 4.000 \text{ F} = 200.000 \text{ F}$.

Les installations, selon leur conception, coûteront de 1.500 F à 3.000 F (investissements moyens rencontrés par vache) et vaudront de 60.000 F à 150.000 francs.

En ce qui concerne la production de **viande bovine**, avec un cheptel de vaches à viande, l'atelier de production s'envisage souvent à partir d'au moins 40 à 50 vaches et de 40 à 120 jeunes bovins par UTH. Sans cheptel de vaches reproductrices, les ateliers de production de viande bovine peuvent être constitués par plusieurs centaines d'animaux à l'engrais.

La valeur de l'actif animal en production de viande bovine, représente souvent quelques centaines de milliers de francs par UTH.

En production porcine

L'exploitation d'un troupeau porcin ne nécessite pas l'exploitation d'une terre : les aliments du porc, à base de céréales, sont pour la plupart produits par l'industrie de l'aliment du bétail. Pour cela, et aussi pour des raisons techniques (multiplication plus rapide et plus nombreuse chez les porcs que chez les bovins, donc sélection plus avancée et développement plus rapide de la recherche), la concentration porcine a été plus rapide que chez le bovin. Les ateliers de production existent, se développent, et bientôt le porc ne sera produit que dans ces ateliers.

La productivité du travail s'est accrue rapidement en raison des installations plus modernes et des méthodes de production nouvelles.

— En élevage, pour la production des porcelets de 20 à 30 kilos, on constate la naissance d'ateliers bien organisés et bien équipés, de 70 à 100 truies pour un homme à plein temps, ou 200 à 300 truies pour deux ou trois hommes. Dans ces élevages, effectifs et installations représentent une valeur d'au moins 200.000 F par UTH.

— En engraissement où, avec des ateliers bien organisés et bien équipés, un homme peut s'occuper de plusieurs centaines de porcs à la fois, la valeur des effectifs et installations par UTH est de quelques centaines de milliers de francs. A partir de l'atelier de production, la valeur prévue des effectifs et des installations en productions bovine et porcine par UTH se situe pratiquement toujours au-dessus de 200.000 F.

L'actif reproducteur qui, lorsqu'il est financé par un emprunt amortissable, condamne l'éleveur à l'autofinancement d'enrichissement, atteint et parfois

(1) Source : OCDE. — Rapport sur les exploitations agricoles : Le capital dans l'agriculture et son financement. Volume II, page 29.

dépasse en production bovine une valeur de 200.000 F par UTH, et en production porcine une valeur de 100.000 F par UTH.

2° Quelques réflexions sur l'évolution de l'intensité en capital et de la productivité en production animale

Dans le cadre de l'atelier de production, la valeur prévue des effectifs et des installations se situe rarement au-dessous de 200.000 F. Il y aura donc au niveau de l'entreprise un accroissement considérable de l'intensité en capital, soit du rapport : Capital (K)

Travail L

a) L'évolution de l'intensité en capital

L'évolution de la substitution du capital fixe au travail est très accentuée pour toute la branche agriculture par rapport à l'ensemble des branches. A partir de la base 100 en 1950, le rapport capital/travail est, en 1970, égal à 240 pour l'ensemble des branches et à 420 pour la branche agriculture (2).

b) L'évolution de la productivité du travail

Parallèlement à l'évolution de l'intensité en capital, l'évolution de la productivité du travail, c'est-à-dire du rapport produit/travail, a été plus grande en agriculture que dans les autres secteurs. A partir de la base 100 en 1950, la productivité est passée à 300 en 1970 pour l'agriculture, et à 270 pour l'ensemble des branches.

En conclusion, au niveau de l'entreprise et de la branche, compte tenu de la croissance rapide du progrès technique qui se traduit, et se traduira encore plus, par un accroissement important du rapport capital/travail, c'est-à-dire une substitution du capital fixe au travail, il est impossible de dégager (en employant les termes du modèle marxiste) un taux de plus-value suffisant pour permettre l'accroissement en suffisance du capital constant, autrement dit des moyens de production par rapport au capital variable, donc au travail. **Le financement des productions animales ne peut être assuré par l'entreprise ou par la branche seule**, au moins dans le court terme. Même dans le cas où les personnes quittant l'entreprise ou la branche y laisseraient leur capital, le financement des productions animales serait externe à l'entreprise ou à la branche.

II — Le mode de financement tributaire de la politique, affecte l'économie

Pour permettre aux entrepreneurs individuels que sont les agriculteurs-éleveurs, d'acquérir une partie des actifs ne se dépréciant pas, comme les troupeaux de reproducteurs et surtout **la terre**, la collectivité doit fournir une aide. Elle affecte à ce financement une part importante de l'épargne. La difficulté essentielle réside dans le fait que le financement n'est jamais achevé puisqu'il faut le reprendre à chaque changement d'entrepreneurs, c'est-à-dire pratiquement à chaque génération.

1° Le mode de financement actuel, tributaire de la politique, nécessite un effort de la collectivité

La politique agricole, lorsqu'elle encourage et soutient un type d'entreprise, restreint le choix des modes de financement.

La Commission agriculture du VI^e Plan, dans ses conclusions qui n'ont qu'une valeur consultative, définit assez bien le type d'agriculture à promouvoir.

Bien que constatant le processus de concentration des exploitations agricoles, la commission écarte pour l'agriculture la généralisation d'un processus qui ferait de l'exploitation agricole une entreprise dont la mise

en valeur nécessiterait une main-d'œuvre salariée nombreuse ou qui placerait l'exploitant sous le contrôle étroit des secteurs d'amont ou d'aval.

La Commission marque sa préférence pour des entreprises moyennes, modernes, à responsabilité personnelle, qui trouveraient en se groupant selon des formules appropriées, les conditions d'une rentabilité qu'elles ne pourraient atteindre en restant isolées. Cette même conception doit tendre à prévaloir au niveau de la politique agricole commune.

Les entreprises moyennes, modernes, à responsabilité personnelle, seront pour la plupart des entreprises individuelles. Certaines pourront se grouper et se transformer en groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) par exemple.

En production animale, pour que les résultats économiques soient les meilleurs possibles, il semble nécessaire que l'éleveur, celui qui alimente, surveille, soigne les animaux, soit intéressé à ces résultats. Dans l'entreprise individuelle, les travaux d'élevage sont souvent effectués, ou au moins surveillés d'assez près, par l'entrepreneur, directement intéressé aux résultats ; c'est certainement un gage de réussite mais c'est aussi un lourd handicap sur le plan du financement.

Le statut d'entrepreneur individuel des éleveurs

(2) Source : INSEE.

nécessite qu'à chaque changement d'entrepreneur soient effectuées les transactions d'actifs. Le nouvel entrepreneur, s'il est démuné de capitaux propres (c'est souvent le cas des jeunes agriculteurs) doit emprunter pour racheter le capital d'exploitation. Les actifs ne se dépréciant pas, comme le troupeau de reproducteurs, financés par des emprunts amortissables, vont contraindre l'éleveur à l'autofinancement d'enrichissement. **Le financement effectué au moment de ces changements d'entrepreneurs n'est donc qu'un financement destiné à permettre le rachat des actifs et non à permettre l'accroissement de la production.**

Pour permettre, pratiquement à chaque génération, le rachat des actifs, la collectivité par l'intermédiaire du budget accorde une aide à l'agriculture. Cette aide permettra d'octroyer aux agriculteurs des prêts avec bonification d'intérêts.

Il est difficile de connaître de façon précise le montant des subventions destinées au financement du troupeau bovin et porcin. En effet, certains crédits peuvent être considérés comme destinés au financement de ce troupeau : aides aux groupements de producteurs, actions d'orientation en faveur de la production de viande... la destination de certains autres est mal connue.

2° Création de liquidités et affectations de l'épargne : conséquences du mode de financement

Le financement de l'élevage par l'emprunt près d'un intermédiaire financier bancaire ou non bancaire contribue, comme tout emprunt près d'un intermédiaire financier, à accroître la liquidité de l'économie.

Par un prêt, l'intermédiaire financier bancaire, si le taux de réserves obligatoires et les fuites en billets sont faibles, crée de la monnaie. L'intermédiaire financier non bancaire, en offrant aux épargnants des placements plus liquides que ceux qu'il effectuera près des emprunteurs, réduit la thésaurisation et donc accroît l'offre de fonds prêtables, c'est-à-dire la liquidité de l'économie.

Le Crédit Mutuel Agricole est l'intermédiaire financier remplissant la fonction bancaire et non bancaire qui intervient le plus dans le financement de l'élevage.

Le financement de l'actif animal reproducteur pose donc des problèmes comparables à ceux de l'actif terre pour lequel en 1967 le montant des transactions et des soultes s'est élevé à six milliards de francs, alors que les améliorations et consommations intermédiaires incorporées au capital foncier restent relativement faibles.

Le rachat de l'actif animal reproducteur a lieu au moment du changement d'entrepreneur, c'est-à-dire approximativement à chaque génération. Le financement continu du rachat des actifs existants en agriculture nécessite une affectation de l'épargne pour ce secteur beaucoup plus importante que ne l'est sa mobilisation dans ce secteur. A propos du Crédit Agricole Mutuel, M. Reyre s'exprime ainsi : « Il est évident que de disposer du quart des dépôts bancaires pour alimenter l'agriculture, dont la valeur représente 8 % à 9 % de la production française, n'apparaît pas très raisonnable » (3).

En contre-partie de cette affectation de l'épargne, les propriétaires vendeurs de biens agricoles réutilisent les fonds provenant de la vente qui reviennent dans le circuit économique général. Mais, en dernier ressort, la charge de reconstitution du capital de financement incombe aux nouveaux entrepreneurs, les agriculteurs-éleveurs, qui devront rembourser les emprunts grâce à leur épargne, avec l'aide des subventions budgétaires sous forme de bonifications d'intérêts.

**

Le financement des actifs de l'agriculture ne se dépréciant pas, par des emprunts amortissables, se traduit ainsi par :

— une affectation plus importante de l'épargne pour l'agriculture que ne l'est sa mobilisation : cette épargne, drainée par les organismes de crédit auprès de certains agents économiques est transférée aux propriétaires vendeurs qui réutilisent les produits de la vente dans le circuit économique ;

— un autofinancement d'enrichissement forcé (autrement dit une épargne forcée) pour les entrepreneurs individuels que sont les agriculteurs-éleveurs, contraints à reconstituer le capital de financement en conservant une valeur d'actif stable ;

— une distorsion entre flux réel et flux monétaire (il y a création de liquidités sans qu'existe en contre-partie une création de biens) ;

— un effort de la collectivité, avec les subventions accordées par le budget, pour permettre les transferts de propriété.

(3) Déclaration de M. Reyre, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, juin 1969.

III — Quelques aspects d'un financement adapté aux productions bovines et porcines compte tenu des exploitations spécialisées et des perspectives d'avenir

Les modalités de financement sont nombreuses. Les banquiers peuvent trouver une solution pour chaque situation concrète, dans la mesure où l'activité à financer s'avère rentable.

Laissant de côté les aspects techniques, nous nous limitons ici à présenter quelques aspects institutionnels et socio-économiques d'un financement adapté.

A — ASPECTS INSTITUTIONNELS

1) Le financement dans l'entreprise individuelle

Le statut d'entrepreneur individuel est celui de la majorité des éleveurs, contraints, en raison d'un mode de financement inadéquat, à un gros effort de capitalisation. Les entreprises individuelles ne pourront subsister que si des moyens de financement adaptés à la nature des actifs suppriment cet effort de capitalisation. Les subventions accordées au moment du financement contribuent plus à permettre l'accession à la propriété qu'à accroître le produit ; il est difficile de penser que cette aide de la collectivité puisse se renouveler à chaque génération.

2) Le financement en Société

L'exploitation agricole étant de nature civile, c'est vers cette forme de société que se dirigent les agriculteurs, et plus particulièrement vers celles, adaptées à l'exploitation agricole, qui ont été créées par la loi du 8 août 1962 complétée par le décret du 3 décembre 1964 : groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). Le GAEC comporte certains avantages sur le plan des prêts du Crédit Agricole, des subventions, des impôts ; cependant il ne résout pas le problème du financement des actifs qui ne se déprécient pas et qui restent durablement dans l'entreprise.

Les coopératives agricoles existent en France au niveau de la transformation des produits. Les sociétés sont nombreux et leur apport en parts sociales relativement faible. En supposant que, dans une coopérative de production animale, soient résolus les problèmes de dimension, d'organisation..., ceux de financement ne le seront pas si les sociétaires sont peu fortunés, s'ils doivent investir beaucoup en actifs qui ne se déprécient pas et restent assez longtemps sur l'entreprise, et si ces actifs sont financés par des prêts normaux.

Dans les pays sous régime socialiste centralisé, existent des coopératives agricoles de production aux dimensions importantes : plusieurs centaines de vaches

et de truies. Mais les apports initiaux de capitaux, sous forme de biens en nature, sont faiblement rémunérés, et la proportion que représentent ces biens, dans la coopérative qui accroît ses actifs sans jamais les distribuer à ses membres, va en décroissant : on se rapproche donc progressivement de la propriété collective des biens de production. Au niveau de l'entreprise, certains problèmes de financement sont résolus puisque les transactions, que nous rendons responsables de nos maux, n'existent plus.

Dans les pays sous régime socialiste décentralisé (Yougoslavie), les transactions qu'entraîne le changement du chef d'entreprise, sont aussi supprimées dans les grandes entreprises socialisées. Toutefois celles-ci occupent à peine 20 % de la surface agricole utile, le reste étant occupé par les exploitations privées de très petites dimensions.

A défaut de propriété collective des biens de production (qui suppose un changement de régime), la répartition des biens de production agricole par la divulgation d'actions de sociétés agricoles diverses, est difficilement envisageable, compte tenu des obstacles qui existent déjà au niveau des tentatives de regroupement du foncier : les sociétés anonymes d'investissement foncier (SAIF). Par contre, la divulgation d'actions serait envisageable par l'intermédiaire de l'organisme financier qui reçoit les dépôts des épargnants et accorde des prêts au financement de l'élevage, ou par l'intégration.

3) Le financement dans l'intégration

Une des caractéristiques de l'évolution en matière de production animale est la dépendance de plus en plus grande des producteurs vis-à-vis des activités d'amont et d'aval. Cette dépendance est qualifiée d'intégration.

L'intégration est susceptible de différents degrés. Le pôle intégrateur peut n'être lié aux unités intégrées que par des contrats centralisant les décisions. Le pôle intégrateur peut aussi fournir la quasi-totalité des moyens de production (dans ce cas l'intégration est qualifiée d'intégration totale), les animaux sont fournis par l'intégrateur, et on pourrait même envisager la fourniture des reproducteurs, comme c'est le cas aux Etats-Unis.

Sur le seul plan du financement de l'élevage, et seulement sur ce plan, la fourniture par l'intégrateur des moyens de production que sont les animaux, résout au niveau de l'entreprise les problèmes de finance-

ment. Les besoins de financement de la production animale sont reportés du niveau de l'entreprise de production au niveau du pôle intégrateur : coopératives ou entreprises industrielles ou commerciales. Le pôle intégrateur est ainsi en relation avec l'organisme ou les organismes financiers, ou même avec les épargnants. Ce pôle peut tout simplement être une société anonyme faisant appel à l'épargne publique.

Au niveau du secteur agricole, le financement (c'est-à-dire la fourniture) des animaux par le pôle intégrateur serait moins exigeant en capitaux que le financement des animaux au niveau de l'entreprise. En effet, théoriquement, le nombre et la valeur totale des actifs animaux sont les mêmes quel que soit le mode de financement ; mais, nous le savons, avec le financement des animaux restant durablement dans l'entreprise et dont la valeur du troupeau reste identique, une part importante des capitaux extérieurs sert essentiellement au financement des transactions — transactions entre les générations souvent.

En cas de financement par le pôle intégrateur, celui-ci, pour obtenir ses ressources, a recours à l'épargne, soit directement auprès du public, soit près d'un organisme financier. Les titres distribués dans le public (actions ou obligations) par le pôle intégrateur ou par l'organisme financier intermédiaire, sont eux aussi susceptibles de transactions ; mais ces transactions ne sont pas « forcées » comme le sont celles qui consistent à racheter à chaque génération une partie importante des actifs. Très probablement, le montant des transactions est alors moins élevé.

Le recours à l'épargne publique par le biais du pôle intégrateur, modifie les besoins de financement du secteur agricole et le comportement des éleveurs.

B — QUELQUES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

1) Financement de l'élevage et politique des revenus

Le revenu des éleveurs est souvent resté trop bas par rapport aux autres revenus agricoles et aux revenus de la nation. L'accroissement du prix des produits accroîtrait les revenus, mais à quoi servirait une amélioration importante des prix si en raison du mode de financement la plus grande partie de ce revenu doit se transformer en épargne forcée ?

Pour que les éleveurs puissent devenir propriétaires de la majorité de leurs moyens de production dans les entreprises individuelles modernisées, il leur faut obtenir, compte tenu du niveau de capital nécessaire par UTH, un revenu beaucoup plus élevé que la moyenne des autres revenus de la nation. Actuellement, l'accession à la propriété pour le nouvel entrepreneur est favorisée par les subventions accordées pour permettre l'octroi de prêts avec bonification d'intérêts.

Une part des capitaux accordés au secteur agricole retourne dans les autres secteurs de l'économie, c'est-

à-dire une part provenant de la réalisation de leurs biens de production par les propriétaires. Ce retour aux autres secteurs de l'économie signifie que l'épargne attribuée au secteur agricole n'est pas perdue mais qu'elle deviendrait le fait, dans le cas de concentration de la production avec accession à la propriété de la majorité des biens de production par l'entrepreneur, d'un groupe relativement restreint au revenu élevé.

Le financement, au moyen de techniques telles que le warrant, ou au moyen de prêts continuellement renouvelables, ou par le biais d'un pôle intégrateur, ne nécessite qu'un apport de capitaux proportionnel à l'accroissement de la production et des actifs, et peut trouver à s'approvisionner dans l'épargne publique. Avec ce financement, il peut y avoir divulgation des biens de production ; mais, nous le savons, actuellement seuls les titulaires de revenus assez élevés peuvent par leur épargne acquérir des titres de financement.

L'épargne est favorisée par une politique d'inégalité des revenus, sauf si des techniques, telles que la participation aux résultats dans les entreprises industrielles, permettent de bloquer une part de l'épargne pour financer la production. Encore que, avec le blocage de l'épargne résultant de la participation salariale aux bénéfiques dans les entreprises industrielles, seules les personnes du secteur se voient contraintes de financer la production de leur secteur.

Compte tenu du fait de leur intensité en capital, certains secteurs sont obligés de recourir à l'épargne des autres secteurs. Ce sera de plus en plus le cas de l'agriculture.

2) L'adaptation du financement aux désirs des éleveurs et ses aspects politiques

Le désir des éleveurs, agriculteurs, entrepreneurs individuels pour la plupart, syndiqués pour le plus grand nombre dans l'une des trois organisations syndicales : Mouvement de Défense des Exploitations Familiales, Fédération Française de l'Agriculture, et Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, la plus importante, s'exprime par la voix du président de la FNSEA : « L'idée de l'exploitation familiale demeure la base de la société agricole, et j'ajouterai que c'est là le choix fait par les organisations agricoles et les pouvoirs publics » (4).

Les responsables syndicaux de la FNSEA défendent aussi le statut d'entrepreneur individuel lorsqu'ils déclarent que le syndicalisme agricole est un syndicalisme de chefs d'entreprise. De même **une défense farouche contre l'intégration, avec la volonté de conserver le maximum de chefs d'entreprises**, apparaît lorsque ces responsables s'opposent au développement des ateliers

(4) Michel DEBATISSE. — Congrès de la FNSEA, Royan, 13 mai 1972.

de production gérés par des organismes de type coopératif ou capitaliste. Les agriculteurs veulent rester chefs d'entreprise et non être chefs d'atelier. La coopération est défendue, mais pour exercer les activités d'amont et d'aval de l'entreprise de production.

Le pouvoir réel des chefs d'entreprise agricole en exploitation familiale est remis en cause par le groupe dissident des paysans travailleurs du Centre National des Jeunes Agriculteurs, pour qui l'agriculteur est d'abord un travailleur qui cherche à obtenir un salaire rémunérateur de son activité.

Le financement demandé par les agriculteurs est un financement de long terme : 20 ans pour les bâtiments, 12 ans pour le cheptel avec 3 ans de différé de remboursement (ce différé de remboursement permettant à l'éleveur d'assurer la rentrée de la première tranche d'élevage avant de commencer à rembourser), à taux d'intérêt relativement bas : l'aide de l'Etat est nécessaire pour permettre l'octroi de prêts à bas taux d'intérêt. Les agriculteurs souhaitent donc, grâce aux prêts à long terme à taux d'intérêt bonifié, parvenir à une certaine capitalisation.

L'idée de l'exploitation familiale, l'entreprise individuelle, défendue par les responsables syndicaux de l'agriculture, a été soutenue par le pouvoir politique qui voyait dans l'agriculture sous sa forme présente, un garant d'une certaine paix sociale et un appoint électoral indispensable. Il est nécessaire de soutenir les petits entrepreneurs qui souhaitent rester en économie libérale assortie de suffisamment de protectionnisme ; ce système leur procure, à partir d'un certain volume de production, une relative indépendance avec un revenu garanti.

En agriculture, l'entreprise individuelle, ou le GAEC qui s'en approche, présente des avantages certains : travailler sur du vivant nécessite observations et soins attentifs qui ne seront accordés continuellement que si la personne qui travaille est intéressée aux résultats. Cet intérêt porté aux résultats peut être retrouvé dans le cadre d'une organisation coopérative, d'un groupement de production ou même de l'intégration, mais l'agriculteur-éleveur souhaite conserver une certaine autonomie dans les organisations auxquelles il adhère.

En industrie, le progrès technique est à l'origine de la concentration des moyens de production qui modifie les rapports entre les hommes participant à la

production : les bénéficiaires ne vont qu'au représentant du capital ou à l'entrepreneur qui, après une certaine accumulation, peut se contenter de n'être seulement qu'un apporteur de capital. En agriculture, le progrès technique permet aussi de modifier les structures de production. Si l'exploitation agricole devenait une entreprise relativement concentrée, occupant plusieurs travailleurs, quelle pourrait être la meilleure forme juridique d'exploitation qui, bénéficiant de l'avantage de l'efficacité, assurerait aux individus l'indépendance et l'épanouissement qu'ils trouvent à gérer leurs affaires personnelles ? la Coopération ?

Conclusion

En raison de la nature des actifs, de l'intensité en capital, des transactions qui existent au moment du changement de chef d'entreprise, les productions animales sont difficiles à financer.

Dans l'hypothèse d'une suppression des transactions des éléments de l'actif, qui supposerait la suppression de l'entreprise individuelle, **le financement exigé ne serait que celui nécessaire à l'accroissement de l'actif net et de la production.** Mais cette suppression de l'entreprise individuelle est difficilement envisageable actuellement et ne répond pas aux désirs des éleveurs.

L'allongement de la durée des prêts, pour le financement des reproducteurs réclamé par les éleveurs, **allège mais ne supprime pas la contrainte d'auto-financement d'enrichissement et laisse subsister au niveau de l'économie le besoin élevé d'épargne** pour le financement du secteur agricole.

Dans le cadre de l'entreprise individuelle, les seuls financements adaptés pour les troupeaux de reproducteurs consistent en un choix de prêts : soit des prêts à long terme accompagnés de garantie, dont la reconstitution du capital de financement n'aurait lieu, au moins pour une bonne partie, qu'au moment de la cessation de l'activité ; soit des prêts à court ou moyen terme, continuellement renouvelables.

Les entreprises individuelles de production bovine et porcine ne pourront conserver leurs autonomie, subsister et progresser que si sont accordés des moyens de financement n'obligeant pas l'entrepreneur à devenir propriétaire de tous ses moyens de production.